



## 4ème journée cantonale «Je participe!»

### Les droits de l'enfant dans la petite enfance

20 septembre 2019

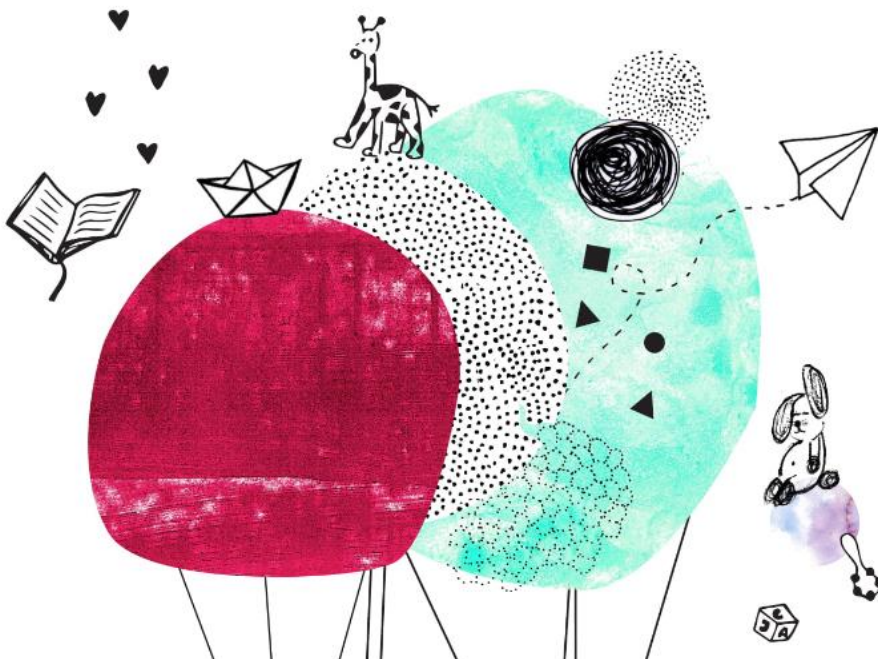
Bois de Moncor à Villars-sur-Glâne



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

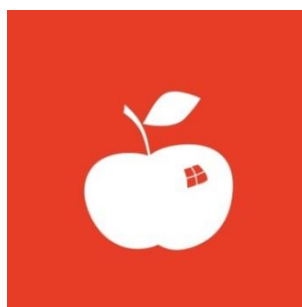
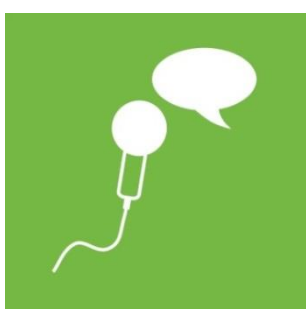
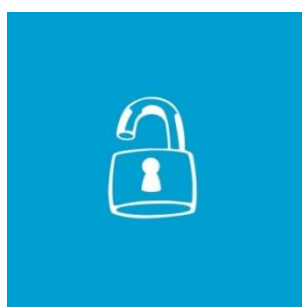
Commission de l'enfance et de la jeunesse CEJ  
Kommission für Kinder- und Jugendfragen JuK



---

## Pictogrammes des droits de l'enfant

---



Les droits de l'enfant expliqués aux enfants sur [www.pomki.de](http://www.pomki.de)  
Avec l'aimable autorisation du Bureau de la délégation à l'enfance de la ville de Munich.

---

# Les droits de l'enfant dans la petite enfance

---

## Sensibilisation aux droits de l'enfant et à l'encouragement précoce

Sous l'égide de la Direction de la Santé et des affaires sociales et à l'invitation de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse, la 4<sup>ème</sup> journée cantonale «Je participe!» est organisée sur un thème qui nous concerne tous et qui exige non seulement un engagement, mais aussi un devoir inconditionnel d'agir à tous les niveaux de la société: La mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance.

Les besoins de sensibilisation dans ce domaine restent élevés, bien que la dimension capitale de la petite enfance en tant que phase cruciale de la vie soit généralement reconnue. Il en va de même pour les droits de l'enfant: En particulier dans des pays comme la Suisse, qui a les capacités de garantir des normes élevées pour le développement optimal des enfants, les droits de l'enfant n'ont pas toute l'importance qu'ils méritent.

## Nécessité de coordination, d'échange et de coopération

Les adultes et l'État sont responsables de protéger, d'orienter et de soutenir les enfants dans l'exercice de leurs droits. Les mesures et les offres d'encouragement précoce doivent être de grande qualité, centrés sur l'enfant et adaptés aux petits enfants. Cela nécessite des ressources humaines et financières suffisantes, d'une part, et un travail interdisciplinaire, transversal et en réseau, d'autre part. La journée se concentre donc sur le transfert de savoirs et les échanges entre participant-e-s issu-e-s de différents domaines d'activité tels que les écoles, les accueils extrafamiliaux, les administrations cantonales, l'économie et la politique communale et cantonale. C'est l'occasion d'examiner des questions communes sous différentes perspectives et de promouvoir le dialogue entre les acteurs concernés.

## Temps pour un changement de perspective

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant célèbre cette année ses 30 ans d'existence. Elle contient des droits universels à une protection particulière, à la promotion et des soins particulières et à la participation, valables pour tous les enfants entre 0 et 18 ans. Sa mise en œuvre, juridiquement contraignante pour tous les États signataires, et par conséquent aussi pour la Suisse, est dès lors régulièrement contrôlée par les instances onusiennes. Le respect des droits de l'enfant n'est donc ni une question de charité ou de volonté, ni une question de réponses à des besoins subjectifs, mais une obligation légale. Les enfants ont donc le droit, dans toutes les sphères de la vie, de prendre une part active à la société, d'avoir des opportunités de se développer le mieux possible et de ne pas être discriminés. Les petits enfants en particulier sont toutefois rarement considérés comme sujets de droit indépendants. Dans la petite enfance, les droits de protection sont souvent placés au premier plan, tandis que leur participation sert généralement d'alibi et que leur promotion est comprise avant tout dans une perspective d'avenir.

Dans ce contexte, la journée appelle à un changement de perspective. L'environnement non conventionnel du Bois de Moncor a pour but d'encourager les gens à repenser des thèmes connus. A hauteur d'enfant, de manière ludique et créative, des offres de bonnes pratiques se caractérisant par une approche centrée sur l'enfant sont présentées. Conformément à l'approche "par, avec et pour les enfants", des enfants d'âges différents présentent leurs perceptions et leurs préoccupations sur ce sujet qui les concerne. L'objectif de la journée est de renforcer la mise en œuvre d'offres basées sur les droits de l'enfant dans le canton de Fribourg et de jeter les premières bases d'une future politique cantonale en matière de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance.

---

# Programme

---

*1, 2, 3 nous irons au bois,  
4, 5, 6 cueillir des cerises,  
7, 8, 9 dans un panier neuf,  
10, 11, 12 elles seront toutes rouges!*

8h00 **P'tit déj' pour grands et petits**  
Accueil et répartition dans les groupes

8h30 **Mot de bienvenue**  
Erika Schnyder, Syndique de la commune de Villars-sur-Glâne

**«Nous avons des droits!»**  
Elèves de 2H de l'école de Cormanon  
Elèves de 4H de l'école de la Neuveville

**Portons tous ensemble la politique d'encouragement précoce**  
Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat et responsable de la politique de l'enfance et de la jeunesse «Je participe!» de l'Etat de Fribourg

9h30 **Ateliers «Je participe!»**  
Découverte de trois bonnes pratiques de mise en œuvre des droits de l'enfant

11h45 **«Nous avons des droits!»**  
Elèves de 8H de l'école de Cormanon

**Dès le départ, les droits de l'enfant nous concernent!**  
Catherine Moser et Christel Berset, déléguées à l'enfance et à la jeunesse

12h20 **Soupe de chalet du chaudron**

13h45 **Ateliers «Je participe!»**  
Découverte de deux bonnes pratiques de mise en œuvre des droits de l'enfant

15h15 **Ateliers «WaldCafé»**  
Partage d'expériences et de savoir-faire par domaine d'activité

16h30 **Les droits de l'enfant dans la petite enfance: entre rêve et réalité**  
Stéphane Quéru, Président de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse

17h00 **Goûter en forêt**

---

## Ateliers «Je participe!»

---

### A la découverte de 22 bonnes pratiques

Les 22 ateliers «Je participe!» sont disséminés dans la forêt comme autant de perles mettant en valeur des offres de bonnes pratiques en lien avec l'encouragement précoce et le respect des droits de l'enfant dans la petite enfance. Tous sensibilisent les participant-e-s à reconnaître l'enfant comme porteur et sujet de droit.

Des groupes de personnes issues de différents secteurs professionnels ont l'occasion de prendre part au cours de la journée à cinq ateliers tirés au hasard. Cette composition hétérogène permet de croiser les points de vue et favorise le transfert de savoirs ainsi que l'émergence de réflexions interdisciplinaires.

Organisés autour des trois objectifs de la stratégie «Je participe!», les ateliers présentent des exemples qui favorisent une éducation globale, la participation et la citoyenneté, et un cadre de vie épanouissant.

Chaque atelier fait le lien entre une bonne pratique et les droits de l'enfant inscrits dans la Convention y relative. Ces exemples montrent des différentes manières concrètes de mettre en œuvre ces droits au plan structurel ou individuel et de soutenir l'enfant au quotidien dans l'exercice de ses droits.

Participer à des ateliers dans un environnement naturel comme la forêt est une expérience hors du commun qui permet de vivre des moments empreints de simplicité, souvent ludiques et créatifs.

#### Atelier n°1 Je vois ce que tu ne vois pas

##### Dis-le avec tes mains

*«Tous les enfants ont du génie, le tout est de le faire apparaître.», Charlie Chaplin*

Les enfants, même très jeunes, sont des personnes d'une grande richesse, et ont besoin de soutien dès leur naissance pour pouvoir les développer. Dès leur naissance, les bébés ont besoin de communiquer avec les adultes qui s'occupent d'eux. Lorsque bébé et parents ont de la peine à se comprendre, la langue des signes devient alors une alternative à la parole et aux cris. Il permet l'établissement d'une communication spontanée et naturelle entre l'adulte et l'enfant en bas âge ou qui rencontrerait des difficultés de langage. Sur la base de gestes simples, l'enfant peut plus facilement faire comprendre ses émotions et ses besoins fondamentaux. Au travers de cet atelier, les participant-e-s voient le plein potentiel de cette méthode de communication qui fait apparaître le génie propre de l'enfant et le soutient dans l'exercice de son droit à la participation.

- > Objectif «Je participe!»: encourager la participation et la citoyenneté
- > Droits de l'enfant thématiques: orientation parentale de l'enfant d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, conseils des parents, droit au développement des capacités de l'enfant, et considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant

---

## **Atelier n°2            Citoyen-ne-s en herbe: on pousse ensemble!**

Ecoles primaires CaP Nord (Corserrey, Noréaz, Prez-vers-Noréaz et Ponthaux) et cercle scolaire d'Avry -Matran

*«Dis-moi et j'oublierai, montre-moi et je me souviendrai, implique-moi et je comprendrai.»*, Confucius

Cette vision pédagogique de Confucius (551-479 av. J.-C) induit aujourd'hui encore des réflexions nouvelles en ce qui concerne les objectifs éducatifs et les méthodes d'apprentissages, en particulier à l'école. L'enjeu n'est pas tant de faire de nos enfants des savants que de leur permettre, en leur donnant accès au vaste champ de la connaissance, de devenir citoyennes et citoyens de ce monde, et ceci dès le plus jeune âge. En intégrant les méthodes de gestion pacifique des conflits et la pratique philosophique à l'école, des enfants de 1H et 2H, et d'autres degrés, apprennent à débattre, à négocier et à proposer des solutions, souvent innovantes, qu'ils ont trouvées par eux-mêmes, dans le dialogue et par la recherche du consensus. L'atelier favorise les échanges d'expériences autour des pratiques de l'école de CaP Nord et du cercle scolaire Avry-Matran qui utilisent la philo pour enfants et la médiation comme outils pour encourager les jeunes enfants à se poser des questions sur leur propre existence, sur les principes de la vie en communauté et sur leur place au sein de celle-ci.

- > Objectif «Je participe!»: encourager la participation et la citoyenneté
- > Droits de l'enfant: droit à une information adaptée, droit à la participation et droit à l'assurance de voir les objectifs éducatifs réalisés

## **Atelier n°3            J'apprends à lire dans ma langue maternelle**

LivrEchange – Bibliothèque interculturelle

*«Un enfant qui lit sera un adulte qui pense.»*, citation d'origine inconnue

Comme vecteur d'histoires et de l'histoire des différentes cultures, le livre donne accès au savoir, à la connaissance de soi et du monde environnant. «Bibliobabel» permet à chaque enfant, quelle que soit son origine, de s'ouvrir au monde en ayant accès à des livres dans sa langue maternelle. Dans cet atelier, les animateur-trice-s présenteront de quelle manière l'association LivrEchange valorise la langue maternelle et la culture d'origine et mettront en discussion la nécessité de promouvoir les compétences en lecture afin de favoriser l'intégration des enfants migrants et de garantir leur droit à l'éducation et à l'égalité des chances.

- > Objectif «Je participe!»: favoriser une éducation globale
- > Droits de l'enfant: droit de participer à la vie culturelle et artistique, droit à la non-discrimination et droit à l'éducation

---

## **Atelier n°4 Découvrir de nouvelles activités de loisirs tout près de chez soi**

### **Association cantonale FriTime**

*«L'éducation est ce qui reste après qu'on ait oublié ce qu'on a appris à l'école.», Albert Einstein*

En Suisse, les communes sont principalement responsables de la politique de l'enfance et de la jeunesse. En effet, la commune est un espace de vie central pour les enfants. Les mesures qu'elle met en place influencent l'environnement direct des enfants et ont un impact important sur leur épanouissement. L'association cantonale FriTime présente son nouveau projet FriTime Piccolo qui s'adresse aux communes fribourgeoises déjà membres de FriTime pour les soutenir dans la mise en œuvre des droits de l'enfant pour les tout-petits et faciliter l'accès bas-seuil aux activités d'éveil. Les enfants ont des droits non parce qu'ils représentent l'avenir et seront les adultes de demain, mais bien parce qu'ils sont des êtres humains à part entière déjà aujourd'hui. Discussion autour d'un projet de la commune du Glèbe (actuellement commune de Gubloux) pour encourager, dans le respect de l'égalité des chances, le développement des compétences, la participation et le bien-être des enfants jusqu'à 7 ans.

- > Objectif «Je participe!»: favoriser une éducation globale
- > Droits de l'enfant: droit aux loisirs, au jeu, au repos et droit à des activités récréatives et de participer librement à la vie culturelle et artistique

## **Atelier n°5 Je peux le faire tout seul**

### **A l'aire libre – Waldkinder**

*«Un enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue.», Tony Lainé*

Quel endroit plus approprié que la forêt pour découvrir les bases de l'éducation en plein air? Dès le berceau, l'enfant a besoin d'être en contact étroit avec la nature. Or, vivants dans des zones résidentielles, les enfants sont souvent en poussette, apprennent à marcher sur des trottoirs et à jouer sur des places de jeu stériles et ennuyeuses qui sollicitent peu leur créativité alors qu'ils devraient pouvoir évoluer régulièrement et sans contrainte dans des espaces naturels. Les participant-e-s thématisent dans cet atelier le droit au jeu et échangent sur les bienfaits du jeu libre et en groupe, sans jouets fabriqués, dans un environnement naturel propice au développement des sens, de l'agilité et du plaisir de bouger de l'enfant.

- > Objectif «Je participe!»: promouvoir un cadre de vie épanouissant
- > Droits de l'enfant: droit aux loisirs, au jeu, au repos et droit à des activités récréatives et de participer librement à la vie culturelle et artistique

## **Atelier n°6 Jeu et participation: vision pour une ville jouable**

### **Pro Juventute Suisse**

*«When it snows, children take over the city: they sleigh, throw snowballs, make snowmen and are more visible than ever. But what a city needs for its children has to be more durable than snow.», Aldo van Eyck*

En dehors des places de jeux, les villes sont des lieux que l'on associe trop peu souvent au jeu et à la liberté de mouvement des enfants. Or, les familles avec enfants en bas âge habitent de plus en plus dans des quartiers urbains ou péri-urbains. Parce que les enfants ont le droit de jouer – et pas seulement dans des espaces qui leur sont exclusivement réservés –, il devient urgent pour les collectivités publiques d'accorder plus d'importance au jeu et de réaménager les espaces publics de manière à ce que les enfants puissent davantage les investir. Le fait de tenir compte des besoins des

---

enfants dans le développement de l'espace public et d'intégrer le jeu comme forme de participation et d'appropriation représente un bénéfice pour toutes les générations. Là où le jeu est possible, les rencontres, le mouvement, l'appropriation et les loisirs locaux ont lieu - même dans les zones urbaines. La vision « Villes jouables » renverse l'idée que les places de jeu sont des domaines à part, séparés du reste de l'espace public. Cette vision encourage la création et l'aménagement d'un réseau d'espaces ainsi que les interventions socioculturelles qui mettent le jeu au centre. Ceci exige que les espaces et les éléments qui s'y trouvent puissent être transformés et déplacés par ses usagers et usagères. Dans cet atelier, les participant-e-s envisagent le jeu comme une forme de participation et réfléchissent à la manière de repenser les aménagements publics à l'aune des besoins de jouer et de bouger des enfants.

- > Objectif «Je participe!»: promouvoir un cadre de vie épanouissant
- > Droits de l'enfant: droit aux loisirs, au jeu, au repos et droit à des activités récréatives et de participer librement à la vie culturelle et artistique

## **Atelier n°7      Qui décide à la maison?**

### **Association pour l'Education familiale**

*«Les enfants seuls savent ce qu'ils cherchent.», Antoine de Saint-Exupéry dans Le Petit Prince*

Les enfants ont des droits, mais pas tous les droits. La question de la participation des petits enfants est au cœur de cet atelier mené par l'AEF, une association qui accompagne et oriente les familles d'enfants de 0 à 7 ans dans le canton de Fribourg. Les parents sont souvent confrontés à un défi éducatif de taille lié à deux paradigmes apparemment contradictoires: d'un côté, tenir compte de l'avis et des souhaits de leur enfant, et, de l'autre, le protéger, (parfois, souvent) contre son gré, des dangers potentiels qui menacent son développement. Si les parents doivent s'appuyer sur les innombrables ressources de leur enfant pour l'aider à grandir, ils doivent également donner des instructions claires pour lui permettre de franchir les obstacles. Les participant-e-s ont l'occasion de réfléchir ensemble à ces questions: Comment faire participer mon enfant et l'impliquer dans les décisions qui le concernent tout en mettant des limites? Comment écouter activement, comprendre et prendre en compte ses besoins? Comment lui donner et lui laisser de la place? Car dans tout conflit, les positions sont opposées, mais les intérêts souvent communs.

- > Objectif «Je participe!»: encourager la participation et la citoyenneté
- > Droits de l'enfant: droit à la non-discrimination, droit à la participation et droit de l'enfant au soutien parental dans l'exercice de ses droits



---

## **Atelier n°8            Moi et mon environnement**

Association Ville en tête en collaboration avec l'association Reliefs

*«A hauteur d'enfants»*

Comment une structure d'accueil extrascolaire peut-elle dialoguer avec son environnement proche? Comment des projets extrascolaires peuvent-ils être l'occasion pour les enfants de s'initier aux notions de ville, d'architecture ou encore d'urbanisme et d'acquérir les clés de lecture indispensables à la compréhension de leur cadre de vie? A travers l'exemple du projet développé avec les Unités d'accueil pour écoliers de Nyon, les participant-e-s abordent le droit à la participation des enfants au sein de la commune et découvrent comment une formation pour la participation des enfants et une formation aux quartiers durables peuvent être complémentaires et permettre aux enfants de développer des projets en lien avec leur quartier.

- > Objectif «Je participe!»: promouvoir un cadre de vie épanouissant
- > Droits de l'enfant: droit à la prise en considération de l'opinion de l'enfant, droit à la participation et droit à la réalisation des objectifs éducatifs

## **Atelier n°9            Au magasin des tentations: «J'peux l'avoir?!»**

Action éducative en milieu ouvert de la Fondation Transit

*«Quand une mère et un père enseignent à leurs enfants, tout petits encore, à s'aimer et à s'aider l'un l'autre, à réprimer leurs caprices ou leur mauvaise humeur, à se montrer obéissants et dociles, ces sages leçons épargnent aux parents bien des chagrins par la suite.», Maria Edgeworth dans Les deux familles*

Dans le monde de la consommation actuelle, les enfants ont souvent une longueur d'avance. L'économie l'a bien compris, elle qui s'adresse directement aux enfants, via un marketing ciblé, pour influencer les choix d'achat de leurs parents. Dans ce contexte, il est souvent difficile pour les parents de résister aux demandes insistantes de leur enfant. Comment poser un cadre éducatif à son enfant tout en lui laissant un espace suffisant d'expression? Comment réussir à satisfaire les besoins fondamentaux de l'enfant sans devoir assouvir tous ses caprices? L'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) aide les parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur enfant, à trouver le juste équilibre: d'un côté, mettre une limite éducative claire et d'un autre, développer une attitude positive qui permette à l'enfant d'exprimer ses souhaits, parfois avec véhémence. C'est à travers un jeu de rôle que les participant-e-s sont amenés à engager la discussion.

- > Objectif «Je participe!»: favoriser une éducation globale
- > Droits de l'enfant: droit au soutien parental dans l'exercice de ses droits, droit à la protection contre toute forme de violence et de négligences et reconnaissance des principes de responsabilités parentales conjointes

## **Atelier n°10          Le bois de mon corps**

Association pour l'éducation familiale

*«Si l'on veut s'approcher des enfants, il faut parfois devenir enfant soi-même.», Bozena Nemcovà*

Et si on parlait des émotions, de l'intimité et de la sexualité du jeune enfant comme l'un des enjeux majeurs d'une éducation globale? Comment donner une éducation explicite, positive et sans tabou tout en respectant la sphère privée, la sensibilité, l'intimité et la pudeur du jeune enfant? Mettre en œuvre les droits sexuels dans la petite enfance pose toute une série de questions éthiques qui sont abordées

---

par les participant-e-s de cet atelier. Ils réfléchissent à la manière de soutenir parents et professionnel-le-s des structures d'accueil, tous confrontés au quotidien à ce sujet des plus sensibles.

- > Objectif «Je participe!»: favoriser une éducation globale
- > Droits de l'enfant: considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant, droit à la non-discrimination, droit à la protection de la vie privée

## **Atelier n°11      Faire par soi-même rend fort!**

### **Service éducatif itinérant**

*«- Mais enfin! Fifi! Pourquoi ne dessines-tu pas sur le papier? demanda la maîtresse, exaspérée.*

*- Il y a un bon moment que je l'ai utilisé! Mon cheval ne peut pas tenir sur un petit bout de papier ridicule! Là, j'en suis aux jambes de devant, mais quand j'en serai à la queue, je vais me retrouver dans le couloir.» Fifi Brindacier d'Astrid Lindgren*

Un jeune enfant en situation de handicap, présentant un retard du développement ou dont le développement est limité ou compromis, a besoin, tout comme les autres enfants, de devenir le plus indépendant possible. Accompagnés d'une pédagogue en éducation précoce spécialisée, les participant-e-s expérimentent de manière ludique, à travers un jeu de rôle, de quelle manière parents, enseignant-e-s ou professionnel-le-s de la petite enfance peuvent accompagner au quotidien, via des activités participatives, un enfant dans son parcours vers l'autonomie. Débats et discussions autour du droit de chaque enfant, quelle que soit sa condition physique ou mentale, de bénéficier sans discrimination aucune, du meilleur développement possible.

- > Objectif «Je participe!»: favoriser une éducation globale
- > Droits de l'enfant: droits des enfants en situation d'handicap, droit à la non-discrimination et droit au meilleur développement possible

## **Atelier n°12      Jouer ou pas, c'est moi qui décide!**

### **Crèche L'Arche des enfants**

*«L'esprit d'un enfant n'est pas un réceptacle que l'on remplit, mais une flamme que l'on avive.» Plutarque, repris par Montaigne*

«Tu préfères jouer dedans ou dehors?» Sur la base d'exemples concrets, les éducatrices de la Crèche L'Arche des enfants exposent aux participant-e-s des outils concrets qui favorisent l'expression et la prise de décision des enfants. Ces outils apportent également aux professionnel-le-s des ressources pour mieux tenir compte de la diversité des besoins des enfants dans les activités quotidiennes de la crèche. Dans cet atelier, il est surtout question du droit du jeune enfant au repos, à des activités récréatives, au jeu, et de son droit à la participation qui implique que l'enfant doit pouvoir exprimer son opinion et être entendu par les adultes qui l'entourent – aussi lorsqu'il s'agit de jouer.

- > Objectif «Je participe!»: encourager la participation et la citoyenneté
- > Droits de l'enfant: droit à la prise en considération des opinions de l'enfant, droit à l'éducation, droit aux loisirs, au jeu, au repos et droit à des activités récréatives et de participer librement à la vie culturelle et artistique

---

## **Atelier n°13      Marionnettons-nous!**

### **Association Racont'art de Rire**

*«Personne n'est trop petit pour être créatif.», Charlie Chaplin*

Charlie Chaplin avait vu juste: Les ressources extraordinaires des enfants ne demandent qu'à éclore! Cet atelier met sur le devant de la scène la marionnette comme objet transitionnel idéal pour aider le jeune enfant à réfléchir par lui-même, à avoir des idées et les mots pour les dire, et à oser prendre la parole devant les autres pour se faire entendre. Inventer, prendre et jouer un rôle, stimulent l'imaginaire, la créativité, l'expression de soi et le génie propre de l'enfant. Raconter sa propre histoire par l'intermédiaire d'une marionnette peut aussi avoir un effet bénéfique sur la santé psychique puisqu'il permet à l'enfant de prendre du recul sur ses émotions et ses ressentis et, tout en jouant, de les travailler. L'atelier est l'occasion de discuter des méthodes qui favorisent un apprentissage actif, ludique et expérimental durant la petite enfance et permettent à l'enfant d'acquérir les compétences langagières nécessaires pour accéder à la culture et user de son droit de s'exprimer.

- > Objectif «Je participe!»: encourager la participation et la citoyenneté
- > Droits de l'enfant: droit à l'éducation, à l'épanouissement de la personnalité et droit aux loisirs, au jeu, au repos et droit à des activités récréatives et de participer librement à la vie culturelle et artistique

## **Atelier n°14      Le jeu, source de vie**

### **Crèche Kita Konfetti**

*«Jeu après jeu, l'enfant devient "Je"», Arnaud Gazagnes*

Beaucoup de temps, des matériaux non structurés à disposition, des explorations dans la nature, des moments de tranquillité et d'accompagnement empathique, encouragent d'une manière naturelle la prise d'initiatives personnelles, la fantaisie et l'ingéniosité des enfants. Dans cet atelier, les participant-e-s entrent dans le monde des enfants en découvrant par eux-mêmes, à l'aide d'un exemple pratique, comment les enfants peuvent devenir créatifs, vivants et autonomes lorsque le cadre est créé dans ce but. Le jeu libre permet aux enfants d'avoir accès à un large champ d'apprentissage – également en matière de gestion des conflits – qui favorise leurs compétences personnelles et sociales. La crèche Kita Konfetti attache une grande importance à répondre avec amour aux besoins individuels des enfants et à prendre le temps nécessaire pour une écoute empathique et active. L'atelier transmet comment les enfants participent activement à la vie quotidienne d'une crèche et souligne l'importance du jeu libre et de la tranquillité pour le développement optimal des enfants.

- > Objectif «Je participe!»: encourager la participation et la citoyenneté
- > Droits de l'enfant: droit aux loisirs, au jeu, au repos et droit à des activités récréatives et de participer librement à la vie culturelle et artistique, droit à la participation et au meilleur développement possible

---

## **Atelier n°15      Mère (parents)-bébé: pour bien démarrer ensemble** **Brève analyse des besoins fondamentaux**

Une sage-femme indépendante du canton de Fribourg et une éducatrice spécialisée en périnatalité

*«Le visage d'une mère est pour l'enfant son premier livre d'images.», Christian Bobin*

Pour qu'un bébé puisse grandir et se développer harmonieusement, il est nécessaire que sa mère (ses parents) prenne soin de lui, comprenne ses besoins et lui réponde de manière adaptée. Pour que la maman (les parents) puisse remplir au mieux ce rôle, ses propres besoins fondamentaux doivent être comblés. Lors de l'atelier animé par une sage-femme indépendante et une éducatrice spécialisée en périnatalité, les participant-e-s ont l'occasion de réfléchir, sur la base d'une vignette clinique, aux besoins d'une maman et de son bébé, et de voir ce qu'il est possible de proposer comme soutien durant la période périnatale. De leur côté, les animatrices montrent de quelle manière elles peuvent intervenir pour prendre soin du bébé, de la maman et du lien qui les unit. L'atelier s'achève autour d'une réflexion sur des propositions d'amélioration.

- > Objectif «Je participe!»: favoriser une éducation globale
- > Droits de l'enfant : droit de jouir du meilleur état de santé possible, droit au meilleur développement possible et considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant

## **Atelier n°16      Tilou, un lieu de rencontre pour parent(s) ou accompagnant-e-s** **et enfant**

Espace parents-enfants de Villars-sur-Glâne

*«Les parents ne peuvent donner que deux choses à leur enfant: des racines et des ailes.», proverbe juif*

Cet atelier est l'occasion de découvrir l'espace parents-enfants mis sur pied dans la commune de Villars-sur-Glâne. Ce lieu d'accueil, de jeux et d'échanges, favorise la mixité sociale. Il est ouvert à toutes et tous, sans inscription, gratuit et met au centre de son concept d'accueil l'intérêt supérieur de l'enfant, son droit au meilleur développement possible, à des activités récréatives et au jeu, à la non-discrimination, et surtout, le droit et l'obligation des parents envers l'enfant d'exercer pleinement leurs responsabilités en matière d'éducation. Tout comme les deux autres maisons de la petite enfance qui existent dans le canton de Fribourg, cet espace contribue au développement harmonieux des enfants qui le fréquentent en favorisant le jeu et la socialisation, et en conseillant activement les parents sur tous les thèmes de l'éducation. Echanges et discussions permettent d'en savoir plus sur ses buts, son fonctionnement et les principes sur lesquels il se fonde.

- > Objectif «Je participe!»: favoriser une éducation globale
- > Droits de l'enfant: droit au soutien parental dans l'exercice de ses droits d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités et responsabilités parentales guidées par l'intérêt supérieure de l'enfant

---

## Atelier n°17      **Grandir et apprendre avec la nature**

Fondation Silviva

*«Va prendre tes leçons dans la nature, c'est là qu'est notre future.», Léonard de Vinci*

Sur les bancs d'école dès l'âge de 4 ans, cinq jours sur sept et environ 8 heures par jour, l'enfant ne passe que très peu de temps dans la nature. En outre, s'il habite en ville et si ses parents ne prennent pas la peine de s'y rendre, l'enfant n'a que trop rarement l'occasion de grandir à son contact. Or Silviva pose le constat que la nature – et la forêt en particulier – est une école formidable qui offre un environnement stimulant, renforce les apprentissages et participe à l'épanouissement des enfants. L'école, la vraie, a donc ici une véritable carte à jouer. Apprendre en pleine nature permet non seulement à l'enfant d'étudier, de comprendre et d'intégrer efficacement différentes matières scolaires obligatoires, mais aussi d'appréhender de manière intuitive et concrète, les différentes composantes du monde qui l'entoure, en interagissant directement avec son environnement. Des expériences de groupe permettent aux participant-e-s d'échanger sur leurs impressions et de partager leurs opinions en ce qui concerne les bienfaits du contact avec la nature pour le bon développement de l'enfant et dans une perspective de développement durable.

- > Objectif «Je participe!»: promouvoir un cadre de vie épanouissant
- > Droits de l'enfant: droit à l'éducation et au meilleur développement possible et considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant

## Atelier n°18      **Bien grandir, c'est pour la vie!**

Croix-Rouge Fribourgeoise

*«Les enfants sont à ceux qui les rendent meilleurs.», Massa Makan Diabaté, Le Lieutenant de Kouta*

Les premiers mois de vie d'un enfant sont souvent décisifs pour son développement futur car c'est à ce moment crucial que se joue la création de liens d'attachement entre mère, père et enfant. Dans les premières semaines de vie, les parents apprennent à être à l'écoute des besoins fondamentaux de leur enfant. La Croix-Rouge fribourgeoise thématise dans son atelier de quelle manière les puéricultrices apportent un soutien ciblé aux parents et à l'enfant en identifiant, en stimulant et en sollicitant les ressources propres des parents et des familles. Les participant-e-s sont sensibilisé-e-s au fait que le service de puériculture ne se résume plus aujourd'hui à une suite de conseils relatifs aux soins du nourrisson. Les modes d'intervention changent profondément puisque désormais, les puéricultrices offrent un accompagnement sur mesure afin d'aider les parents à répondre de manière adéquate aux besoins de leur enfant en l'observant et en l'écoutant. Ces évolutions dans la prise en charge des familles visent à faire émerger les solutions propres des parents pour une meilleure prise en compte des droits de leur enfant. Ce changement de paradigme est au centre des discussions menées dans cet atelier.

- > Objectif «Je participe!»: favoriser une éducation globale
- > Droits de l'enfant: droit à la protection contre toute forme de violence, d'abus et de négligences, reconnaissance du principe des responsabilités parentales et droit de l'enfant au soutien parental dans l'exercice de ses droits

---

## Atelier n°19 «Allô, maman, bobo!» ou lorsque les mamans s'entraident

### Association romande des Supermamans

*« L'amour d'un père est plus haut que la montagne. L'amour d'une mère est plus profond que l'océan. », proverbe japonais*

L'arrivée d'un nouveau-né représente un moment de joie, mais également une période de grands changements et de stress pour les parents. Parfois isolées et en perte de repères, les mères en particulier peuvent se retrouver démunies. La lecture de la littérature spécialisée ou même des conseils d'experts n'apportent pas toujours les réponses souhaitées aux problèmes du moment. Le partage d'expériences et l'échange informel avec des pairs (mères, pères ou grands-parents) qui sont déjà passés par là peuvent alors être d'une grande aide pour résoudre des difficultés souvent passagères, mais qui pourraient prêter le droit de l'enfant au meilleur développement possible. Les participant-e-s prennent connaissance des différents types de situation qui poussent des mères à faire appel à ce réseau d'entraide des supermamans. Cet atelier est aussi l'occasion de présenter le fonctionnement de ce réseau de bénévoles qui, tout en apportant un repas à domicile, saisissent cette occasion pour nouer un dialogue sur le pas de la porte ou autour d'une tasse de thé.

- > Objectif «Je participe!»: favoriser une éducation globale
- > Droits de l'enfant: droit à la protection contre toute forme de violence, d'abus et de négligences et droit de l'enfant au soutien parental dans l'exercice de ses droits

## Atelier n°20 J'ai un mot à dire

### Pousses Urbaines

*«Il ne peut y avoir plus vive révélation de l'âme d'une société que la manière dont elle traite ses enfants.» Nelson Mandela*

Les enfants représentent une part importante de la population urbaine. Bien qu'ils soient au cœur du dynamisme de la ville et que celle-ci soit le terrain de multiples expériences qui participent au développement de ses jeunes habitants, trop peu de place leur est accordée au sein de la vie de la cité. Pousses Urbaines est une démarche pilotée par la délégation à l'enfance de la Ville de Lausanne qui met en avant, par le biais d'ateliers participatifs, le regard des enfants face au monde qui les entoure et qui rend visible le point de vue des enfants lausannois sur les différentes facettes de leur vie (lieux de culture, urbanisme, mobilité, santé, liberté, égalité,...). Cette année, à l'occasion des 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, Pousses Urbaines a donné la parole à des enfants de 6 à 16 ans d'horizons variés et représentatifs de la diversité des quartiers lausannois, sur le thème des droits de l'enfant. Dans cet atelier, les participant-e-s découvrent quels sens et quelles formes prennent ces droits de l'enfant. Le livre illustré «J'ai un mot à dire», fruit de cette édition 2018-2019 de Pousses Urbaines est le support privilégié des échanges dans cet atelier.

- > Objectif «Je participe!»: encourager la participation à la citoyenneté
- > Droits de l'enfant: droit de s'exprimer librement, d'avoir accès à une information appropriée, d'être entendu et droit à la prise en considération de ses opinions

---

## Atelier n°21 Il faut tout un village pour éduquer un enfant

### Programme Primokiz<sup>2</sup> de la Fondation Jacobs et de la Fondation Roger Federer

*«L'enfance est le sol sur lequel nous marcherons toute notre vie.», Lya Luft*

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant. C'est le Code civil suisse qui le dit, et aussi la loi sur l'enfance et la jeunesse du canton de Fribourg. Or les changements de valeurs en cours dans la société, la remise en question du juste et du faux en matière d'éducation, les séparations qui frappent la moitié des familles, les envies personnelles et la nécessité économique pour les femmes de travailler à l'extérieur de la maison, tous ces facteurs mettent à rude épreuve le rôle et le sens traditionnel de la famille. Dans ce contexte, la mise en place d'une politique d'encouragement précoce par une commune joue un rôle essentiel dans la création d'un environnement soutenant pour les jeunes enfants et leur famille, d'autant plus que les communes ont, elles aussi, l'obligation de mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par la Suisse en 1997 déjà. Cet atelier est l'occasion de découvrir de quelle manière le programme Primokiz<sup>2</sup> de la Fondation Jacobs et de la fondation Roger Federer mis en place par RADIX, soutient efficacement les communes dans la mise en place d'une politique de la petite enfance et la création de réseaux d'encouragement précoce. Le projet de la commune de Bagnes sert d'illustration concrète et de base de réflexion pour les participant-e-s de cet atelier.

- > Objectif «Je participe!»: encourager la participation à la citoyenneté; favoriser une éducation globale; promouvoir un cadre de vie épanouissant
- > Droits de l'enfant: mise en œuvre des droits dans la commune et obligation de mettre en place des services de qualité

## Atelier n°22 Dehors, cette place de jeu infinie

### PÔLE D'ETE *Spielplatz der Generationen*

*«Le bruit des enfants est la musique de l'avenir.», dicton germanophone*

Les friches industrielles sont des opportunités idéales pour proposer des animations provisoires en extérieur. Le temps d'un été, sur le site de blueFACTORY en ville de Fribourg, PÔLE D'ETE *Spielplatz der Generationen* a convié les Fribourgeois-e-s à venir vivre une expérience unique et originale: celle de créer ensemble, toutes générations confondues, une place de jeux et de mouvements géante en constante (r)évolution. Dans un premier temps, les organisateurs du projet présentent cette expérience à l'aide d'une documentation photographique. Puis ils invitent les participant-e-s à créer un lieu de jeux et de rencontres dans le contexte de la forêt. A l'aide d'un minimum de matériel et en tirant partie de ce que la forêt offre, les participant-e-s mettent en place au fil de la journée un espace ludique et convivial. Pour aider à mettre leur réflexion de côté et à se laisser prendre au jeu, les participant-e-s endossent un rôle à jouer. Ils et elles expérimentent ainsi la démarche participative d'un point de vue inhabituel, et peuvent se créer de nouvelles idées pour des activités extérieures. Ces ateliers sont une sorte de laboratoire et les participant-e-s partagent leurs impressions à la fin de l'atelier. Les impulsions et les avis récoltés pendant cette journée peuvent inspirer de nouvelles aventures du Pôle d'été pour l'année prochaine.

- > Objectif «Je participe!»: promouvoir un cadre de vie épanouissant
- > Droits de l'enfant: droit à la liberté d'expression et à la prise en considération des opinions de l'enfant, droit au meilleur développement possible et considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant

---

## Page de notes

---



---

# La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE)

---

La CDE est un instrument de droits de l'Homme international contraignant qui attribue aux enfants un statut d'acteur et porteur de droits indépendant. La CDE comporte, outre les droits humains généraux, les droits à une protection particulière, à la promotion particulière et à la participation. Tous les droits de la CDE sont indivisibles, liés et doivent être considérés comme un tout.

## Principes généraux: Art. 2, 3, 6, 12

Quatre de ces droits, les principes généraux, revêtent une importance particulière pour la réalisation de tous les autres droits. L'examen de ces quatre droits peut expliquer les causes de leurs violations et servir de guide pour leur protection et le respect de l'ensemble de la Convention.

- > Le droit à la non-discrimination (Art. 2)
- > Considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant (Art. 3)
- > Le droit à la vie, à la survie et au meilleur développement possible (Art. 6)
- > Le droit à la participation (le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération) (Art. 12)

## Liste des droits de l'enfant

Art. 1	Définition de l'enfant
Art. 2	Droit à la non-discrimination
Art. 3	L'intérêt supérieur de l'enfant
Art. 4	Mise en œuvre des droits
Art. 5	Respect du droit parental (Orientation parentale de l'enfant d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités)
Art. 6	Droit à la vie, à la survie et au meilleur développement possible
Art. 7	Droit à l'enregistrement de naissance, au nom et à la nationalité
Art. 8	Droit à la préservation de l'identité
Art. 9	Protection à la séparation d'avec les parents et droit à l'entretien des relations personnelles
Art. 10	Droit à la réunification familiale et aux contacts transfrontaliers
Art. 11	Protection aux déplacements et non-retours illicites (d'enfants à l'étranger)
Art. 12	Droit à la participation (le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération)

---

Art. 13	Droit à la liberté d'expression et d'information
Art. 14	Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion
Art. 15	Droit à la liberté d'association et de réunion (pacifique)
Art. 16	Protection de la vie privée
Art. 17	Droit à l'accès à une information adaptée
Art. 18	Reconnaissance du principe des responsabilités parentales
Art. 19	Protection contre toute forme de violence, les abus et négligences
Art. 20	Protection des enfants privés de son milieu familial / de soins parentaux
Art. 21	Adoption (respecter l'intérêt supérieur de l'enfant en cas d'adoption)
Art. 22	Protection des enfants réfugiés (et déplacés internes et demandeurs d'asile)
Art. 23	Droits des enfants handicapés
Art. 24	Droit de jouir du meilleur état de santé possible
Art. 25	Droit à un examen périodique du placement de l'enfant
Art. 26	Droit à la sécurité sociale
Art. 27	Droit à un niveau de vie approprié
Art. 28	Droit à l'éducation, à l'enseignement primaire et secondaire
Art. 29	Buts de l'éducation et les établissements d'enseignement
Art. 30	Protection des enfants appartenant à des minorités ou à des peuples autochtones
Art. 31	Droit aux loisirs, au jeu, au repos, à des activités récréatives et de participer librement à la vie culturelle et artistique
Art. 32	Protection contre l'exploitation économique
Art. 33	Protection contre l'usage illicite de stupéfiants
Art. 34	Protection contre toutes formes d'exploitation et de violence sexuelle
Art. 35	Protection contre la vente, la traite et l'enlèvement d'enfants
Art. 36	Protection contre toutes autres formes d'exploitation
Art. 37	Protection contre la torture, la peine de mort, et l'emprisonnement à vie
Art. 38	Protection des enfants dans les conflits armés et contre le recrutement des enfants dans les forces armées
Art. 39	Droit aux soins de réadaptation et à la réinsertion sociale
Art. 40	Droits en matière de droit pénal et de procédure pénale
Art. 41	Respect des dispositions antérieures
Art. 42 - 45	Suivi des politiques publiques
Art. 46 - 54	Mise en œuvre, implémentation

# Base documentaire en matière de droits de l'enfant et d'encouragement précoce

Traité original 0.107

**Convention relative aux droits de l'enfant**

Conclue à New York le 20 novembre 1989  
Approuvée par l'Assemblée fédérale le 11 décembre 1990  
Entrée en vigueur internationale le 2 septembre 1990  
(Etat le 30 mars 2016)

**Preamble**

*Les Etats parties à la présente Convention, considérant que fondamentalement aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de tous droits sont la base de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, ayant pris en compte le fait que les enfants des Nations Unies ont, dans la Charte, proclamé à l'unanimité leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et qu'ils ont résolu de développer le plus haut degré de coopération internationale en vue de promouvoir ces droits, de consacrer, de sauvegarder, de promouvoir et de faire respecter les droits de l'homme et de faire respecter les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration des droits de l'enfant, et de reconnaître que l'enfant, tant qu'il est mineur, est un être en développement, et que l'investissement de la société et de la famille, tant socialement que dans la mesure de la responsabilité de la famille, sont fondamentaux de la société et méritent un soutien particulier pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, et en particulier des enfants, dont le bien-être est la préoccupation de tous les Etats, et que la reconnaissance de ces principes est essentielle pour promouvoir le bien-être de tous les enfants, et de reconnaître que l'enfant, tant qu'il est mineur, est un être en développement, doit grandir dans la sécurité, dans un climat de bonheur, d'amour et de coopération, et qu'il importe de protéger pleinement l'enfant à tous ses stades de développement dans la société, et de l'élever dans l'esprit des valeurs proclamées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme,*

00-1080201-77-1041-V-1  
1 00-1080201-77-1041-V-1

NATIONS UNIES **CRC**

Convention relative aux droits de l'enfant

Date: GENEVE  
CRC/C/1989/1  
30 septembre 2000  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT  
Observation générale  
Le 28 septembre 2005

**OBSERVATION GÉNÉRALE N° 7 (2005)**  
Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance

I. INTRODUCTION

1. La présente observation générale est adoptée par le Comité à l'unanimité à la suite de sa 11<sup>ème</sup> session, tenue à Genève du 17 au 21 septembre 2005. Elle constitue la septième observation générale adoptée par le Comité en vertu de l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant et se rapporte à son article 17. Elle est destinée à servir de guide aux Etats parties à la Convention relative aux droits de l'enfant et à leur population. Elle est destinée à être utilisée en complément de l'observation générale N° 1 (2002) et de l'observation générale N° 2 (2002) qui ont trait à l'ensemble des droits de l'enfant. Elle est destinée à être utilisée en complément de l'observation générale N° 3 (2003) et de l'observation générale N° 4 (2003) qui ont trait à l'ensemble des droits de l'enfant.

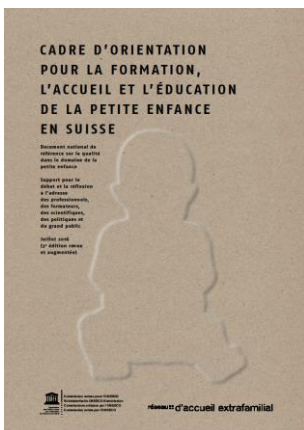
II. OBJECTIFS DE LA PRÉSENTE OBSERVATION GÉNÉRALE

1. La présente observation générale a pour objectif:

a) De rendre plus compréhensible les droits fondamentaux de tous les jeunes enfants et d'appuyer l'attention des Etats parties sur les obligations qui leur incombent à l'égard de cette catégorie d'enfants;

Convention relative aux droits de l'enfant. Conclue le 20 novembre 1989 (Etat le 30 mars 2016).

Comité des droits de l'enfant. (Septembre, 2005). Observation générale No.7. Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance. Genève. (Traduit du texte original en anglais)



Commission suisse pour l'UNESCO, Réseau suisse d'accueil extrafamilial (éd.). (2016). Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Zurich.

**Instaurer une politique de la petite enfance**

Un investissement pour l'avenir

Education et accueil des jeunes enfants / Encouragement précoce en Suisse 2019

Commission suisse pour l'UNESCO  
Commission suisse pour l'UNESCO  
Commission suisse pour l'UNESCO  
Commission suisse pour l'UNESCO

Education 2030

Commission suisse pour l'UNESCO. Education2030. (2019). Instaurer une politique de la petite enfance. Berne.

**PROGRAMME NATIONAL CONTRE LA PAUVRETÉ**

Encouragement précoce

Guide à l'intention des petites et moyennes communes

Office fédéral des assurances sociales. (2018.). Encouragement précoce. Guide à l'intention des petites et moyennes communes. Berne.

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun Svizra

Departament Federal de Assegurances Socials  
Ufficio federale della previdenza sociale

Confédération suisse  
Confédération suisse  
Confédération suisse  
Confédération suisse

**De concert en faveur de l'encouragement précoce**

Points essentiels pour la coopération intercantonale entre la CDAS, la CDIP et la CDS

Adopté par ses membres de la CDAS le 11 mai 2017

Principes directeurs

En Suisse, tous les enfants sont accueillis et encouragés dans le développement de leurs compétences individuelles, sociales, relationnelles, intellectuelles, linguistiques et artistiques. Ces mesures de promotion individuelle et sociale ont pour objectif de favoriser le bien-être personnel et social de tous les enfants et de leur offrir tous les outils nécessaires pour réaliser leur engagement scolaire, leur intégrité et leur autonomie et de leur offrir le meilleur des perspectives éducatives et professionnelles.

Parents et autres intervenants disposent de la possibilité et de la responsabilité de garantir un environnement sûr et stable à leur enfant pendant leur développement. Ils réalisent, dans la mesure de leurs possibilités, une contribution à la réussite de leur enfant.

Ces mesures et offres de l'encouragement précoce favorisent une contribution active et autonome de tous les enfants.

Définition

L'encouragement précoce est un concept visant tous les enfants de 0 à 4 ans, quel qu'ils soient dans une famille traditionnelle ou dans une famille d'accueil, à leur famille et au sein de leur environnement familial. Cela vise à leur offrir un environnement sûr et stable pendant leur développement.

Les mesures d'encouragement précoce visent à offrir un soutien, à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants (AEE) pendant les premières années de leur vie. Elles comprennent la formation, la qualification et le soutien des personnes travaillant avec les jeunes enfants, le soutien des familles et des intervenants, la promotion de la coopération entre les différents acteurs, la mise en œuvre de programmes de formation et de soutien, la mise en œuvre de programmes de soutien et de suivi, la mise en œuvre de programmes de soutien et de suivi, la mise en œuvre de programmes de soutien et de suivi.

Par ailleurs, les mesures précoce ont pour objectif de garantir un environnement sûr et stable pendant leur développement.

Les mesures d'encouragement précoce ont pour objectif de garantir un environnement sûr et stable pendant leur développement. Elles comprennent la formation, la qualification et le soutien des personnes travaillant avec les jeunes enfants, le soutien des familles et des intervenants, la promotion de la coopération entre les différents acteurs, la mise en œuvre de programmes de formation et de soutien, la mise en œuvre de programmes de soutien et de suivi, la mise en œuvre de programmes de soutien et de suivi.

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. (Mai 2017). De concert en faveur de l'encouragement précoce. Points essentiels pour la coopération intercantonale entre la CDAS, la CDIP et la CDS. Berne.

---

**Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ**

**Bureau de promotion des enfants et des jeunes BPEJ**

Bd de Pérolles 24, Case postale 1463, 1701 Fribourg

T + 41 (0)26 305 15 30

Christel Berset et Catherine Moser

Déléguées cantonales à l'enfance et à la jeunesse

Vincent Vandierendounck, chargé de projet

T + 41 (0)26 305 46 31

[vincent.vandierendounck@fr.ch](mailto:vincent.vandierendounck@fr.ch)

**Numéros à composer lors de la journée du 20 septembre**

**T + 41 (0)76 464 66 71**

**T + 41 (0)78 975 45 55**

**T + 41 (0)79 370 89 04**

[www.fr.ch/enfance-jeunesse](http://www.fr.ch/enfance-jeunesse)

Septembre 2019